



POLITIQUE D’AFFILIATION

1- Reconnaissance d’une association régionale

Pour être reconnue comme association régionale, l’organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et doit regrouper au moins trois clubs. Ces clubs doivent compter une majorité de membres domiciliés dans la ou les mêmes régions que l’association régionale ou dans les régions limitrophes à celle-ci. Les régions sont les mêmes que celles représentées par les Unités Régionales de Loisirs et de Sports pour les Jeux du Québec. L’association régionale doit inscrire au moins 5 membres encadrement (administrateurs) afin d’être reconnue par Ski de fond Québec. L’inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture en assurances « Dirigeants et administrateurs ».

2- Reconnaissance d’un club multiservices ou de compétition

Pour être reconnu comme club multiservices ou de compétition, l’organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et compter **au moins 10 membres licenciés** dûment inscrits auprès de Ski de fond Québec. L’inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture en assurances « Dirigeants et administrateurs ».

3- Reconnaissance d’un club récréatif ou d’un centre de ski

Pour être reconnu comme club récréatif, l’organisme doit être incorporé ou enregistré au Québec et compter **au moins 10 membres** dûment inscrits auprès de Ski de fond Québec. **Un club récréatif doit inscrire ses membres dans les catégories suivantes : « Programme Jeunesse », « Personnel d’encadrement » administrateur, si les participants ne font pas de compétition. La catégorie « AMIS SFQ » s’adresse aux adultes (membre ou non d’un club) qui veulent supporter la fédération par un don minimum de 15\$.** L’inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture en assurances « Dirigeants et administrateurs ».

4- Reconnaissance d’un groupe Initiation scolaire

Pour être reconnu à titre de *groupe Initiation*, le programme doit s’adresser exclusivement à des élèves provenant d’une même école et être livré dans le cadre d’activités scolaires ou parascolaires. La liste du groupe avec les coordonnées des participants (noms, adresses et dates de naissance) doit obligatoirement être remise à SFQ. L’inscription des administrateurs est obligatoire pour la couverture en assurances « Dirigeants et administrateurs ».

SERVICES

1- Associations régionales et clubs multiservices ou de compétition

- reconnaissance officielle de l’organisation par SFQ auprès des URLS et autres partenaires provinciaux et régionaux
- réception de l’infolettre et de toute la correspondance pertinente de SFQ
- permet aux administrateurs, entraîneurs et officiels de bénéficier d’une couverture d’assurance responsabilité civile.
- permet aux athlètes de moins de 18 ans de se procurer une licence de course provinciale et nationale
- éligibilité au **programme d’assistance financière pour l’engagement d’entraîneurs**
- droit de vote à l’AGA de SFQ
- inscription au répertoire des clubs sur le site WEB de SFQ et de SFC
- annonces gratuites des activités du club sur le site WEB de SFQ
- lien hypertexte du site web de SFQ vers le site web du club (si applicable)
- reconnaissance de l’équipe de compétition officielle lors des compétitions provinciales et nationales

2- Clubs récréatifs

- reconnaissance officielle de l’organisation par SFQ auprès des URLS et autres partenaires provinciaux et régionaux
- réception de toute la correspondance pertinente et de l’infolettre SFQ
- permet aux administrateurs, entraîneurs et officiels de bénéficier d’une couverture d’assurance responsabilité civile.
- droit de vote à l’AGA de SFQ
- inscription au répertoire des clubs sur le site WEB de SFQ et SFC
- annonces gratuites des activités du club sur le site WEB de SFQ
- lien hypertexte du site web de SFQ vers le site web du club (si applicable)
- permet de commander les trousseaux d’inscription et le matériel pédagogique pour les participants inscrits aux Programmes d’apprentissage technique (PAT) auprès de SFQ.

3- Groupe Initiation scolaire

- permet de commander le matériel pédagogique pour les participants inscrits
- réception de toute la correspondance pertinente de SFQ et de l’infolettre
- permet aux administrateurs et aux entraîneurs inscrits de bénéficier d’une couverture d’assurance responsabilité civile.